Outremont Montréal है। AVIS PUBLIC est par les présentes donné par

soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement AO-272 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) ».

L'objet de ce règlement est de modifier la délimitation du système de vignettes du secteur 4 à l'annexe H.4 du règlement 1171.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement

au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au ieudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 20 novembre 2014. Marie-France PAQUET, avocate Secrétaire de l'arrondissement